



## Aide : accident avec borne rétractable / escamotable

Par **koulkov**, le **27/03/2009** à **23:52**

Bonjour,

Mon véhicule a été endommagé par une borne escamotable à l'entrée d'un parking public (mairie d'Annemasse). Il n'y avait pas de feu rouge, ni d'indication empêchant l'accès. Mon assurance ne fait rien et comme la partie adverse me considère responsable, j'ai du malus. Mon assistance juridique comprend mon problème, envoie des courriers à la SMACL (assurance adverse) qui, de mauvaise foi, ne veut pas reconnaître les torts de la ville d'Annemasse. Je me retrouve responsable au lieu de victime ! Cette borne était abaissée et s'est relevée alors même que mon véhicule passait dessus (indiquant clairement un problème de sécurité et de détection).

Vers qui puis-je trouver de l'aide et des conseils ? Les acteurs en jeu (assistance, assurances) semblent sourds et impuissants.

Merci d'avance pour toute aide utile !

Cordialement

Par **leslous**, le **26/08/2010** à **19:19**

bonjour

j'ai eu un problème similaire, une borne est remonté sur mon véhicule lors de mon passage et

l'assurance de la mairie me demande papier, attestation, témoignage... j'en finis pas. mon véhicule n'a pu être réparé mon assurance m'a remboursé( 3000 euros pour une 206 de 5 ans à 93000 km, donc une misère) car je suis assuré tous risques mais m'a mis un malus en attendant que la mairie prenne ces responsabilités, ce qu'elle a fait mais oralement (téléphone) mais leur assurance n'a pas l'air de vouloir suivre.

en fait la rue que j'ai pris était un sens interdit mais pas du tout visible, je l'ai pris en photo et l'ai fait parvenir à la mairie qui l'on changé 3 jours après la réception de mon courrier et font abstraction à ça en s'acharnant sur les motifs de mon déplacement pour le faire passer en accident du travail.

donc je voulais savoir si quelqu'un a réussi à avoir gain de cause avec un souci du genre.  
merci par avance..